

Annexe 2 : Ce que nous avons entendu

Mobilisation des organisations de la société civile et des groupes autochtones

Contexte

En préparation des 5^e et 6^e rapports combinés du Canada sur la *Convention relative aux droits de l'enfant* (CDE) (le « rapport du Canada »), le Canada a consulté les organisations de la société civile (OSC), les organisations autochtones nationales (OAN) et les groupes autochtones à trois occasions distinctes.

Premièrement, en avril 2017, le Canada a invité un groupe d'organisations¹ à une discussion informelle sur la façon dont le gouvernement fédéral pourrait collaborer avec la société civile et les groupes autochtones pour cerner les questions les plus pressantes en matière de droits de l'enfant ainsi que les enjeux sur lesquels le rapport du Canada devrait porter. La discussion a également porté sur les approches possibles pour mobiliser les enfants et les jeunes canadiens et sur les mesures visant à améliorer la participation des jeunes.

Deuxièmement, en septembre 2017, le Comité permanent des fonctionnaires chargés des droits de la personne a sollicité des commentaires sur l'ébauche de l'aperçu du rapport du Canada auprès des OAN, des groupes autochtones et des organismes de la société civile. Le Comité a reçu d'une OAN, d'un groupe autochtone et de dix OSC² des commentaires importants pour aider à cerner les principaux enjeux et à les classer par ordre de priorité en vue de leur inclusion dans le rapport, ainsi qu'à identifier les succès et défis liés à ces enjeux prioritaires.

Enfin, comme l'aperçu du rapport du Canada a été développé en fonction des commentaires reçus des OAN, des groupes autochtones et des OSC³, leurs commentaires ont été sollicités pour l'ébauche finale de l'aperçu au début de juin 2018.

Cette annexe résume les points de vue que le Canada a reçus dans le cadre de la conversation informelle et sur l'aperçu du rapport du Canada. Ce résumé ne prétend pas être exhaustif, mais fournit plutôt des exemples des commentaires des organisations concernant leurs principales priorités en matière de droits de l'enfant et leurs opinions sur la façon dont elles aimeraient être consultées à l'avenir dans le cadre du processus de rédaction des rapports sur la CDE. Par souci de commodité, la présente annexe est organisée selon les titres thématiques, tels qu'ils apparaissent dans le rapport du Canada.

¹ Centre de ressources Landon Pearson pour l'étude de l'enfance et des droits de l'enfant (Université Carleton); Coalition canadienne pour les droits des enfants; Inuit Tapiriit Kanatami; Assemblée des Premières Nations; Nation métisse; Children First Canada; UNICEF.

² Assemblée des Premières Nations; Congrès des Peuples Autochtones; Black Legal Clinic; Commission canadienne pour l'UNESCO; Centre canadien de protection de l'enfance; Coalition canadienne pour les droits des enfants; Carrefour action municipale et famille; Santé mentale pour enfants Ontario; Égale; Global Child; Centre de ressources Landon Pearson pour l'étude de l'enfance et des droits de l'enfant (Université Carleton).

³ Idem

Méthodologie et mobilisation

Les organisations ont indiqué qu'il n'y avait pas eu reddition de comptes au public quant aux progrès réalisés ou aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des observations finales des 3^e et 4^e rapports combinés du Canada. Elles ont fait remarquer que pour que les consultations soient efficaces et favorisent la participation, il faut donner suffisamment de temps pour fournir une rétroaction et un suivi.

Plusieurs organisations ont indiqué que la mise en œuvre d'un processus d'établissement de rapports amélioré et simplifié, dans lequel les données sont partagées et l'analyse est menée ouvertement, favoriserait un dialogue amélioré. Des objectifs liés aux résultats communs devraient être identifiés en collaboration avec les gouvernements pour recueillir de l'information pertinente pour les enfants au Canada. Ainsi, il a été suggéré qu'une analyse environnementale repérant les outils/bases de données existants devrait être effectuée pour identifier les données intergouvernementales pertinentes et utiles pour élaborer des indicateurs. En outre, certaines organisations ont indiqué qu'il serait également utile de créer une base de données en ligne qui pourrait être alimentée par des particuliers ou des organisations non gouvernementales (ONG). Une telle base de données renforcerait encore davantage la capacité des gouvernements d'identifier des enjeux émergents et permettrait un suivi plus efficace. Enfin, il a été suggéré qu'une ONG ou un gouvernement pourrait créer et tenir à jour un site Web illustrant les progrès réalisés en fonction d'indicateurs précis, et publier des rapports périodiques sur les progrès réalisés et les défis relevés.

Les participants, en collaboration avec des organismes gouvernementaux, des partenaires, des parties prenantes et des ONG, ont soulevé des options possibles d'engagement avec les enfants sur des sujets d'importance particulière, notamment la promotion de la CDE, la manière de mieux informer les enfants sur certaines questions et la manière de les engager sur des enjeux qu'ils jugent importants.

Mesures générales

Certains organismes ont réitéré l'importance d'inclure de l'information sur la position du gouvernement quant à un ombudsman fédéral pour les enfants au Canada, y compris les mesures prises ou les progrès réalisés en vue de son établissement.

Une organisation a souligné que toute amélioration apportée aux mécanismes de coordination de la mise en œuvre de la CDE devrait être incluse dans le rapport du Canada, de même que toute approche fondée sur les actifs en matière de ressources et de responsabilité publique. Les organisations ont également souligné la nécessité de faire ressortir le manque de données nationales (p. ex., violence et négligence à l'endroit des enfants) et de données désagrégées (p. ex., orientation sexuelle, identité sexuelle) pour analyser et évaluer l'efficacité des programmes sur une population diversifiée d'enfants dans un certain nombre de dossiers clés.

Enfin, les enjeux liés à la diffusion des connaissances sur la CDE ont été jugés importants, et un organisme a demandé d'inclure dans le rapport du Canada le rôle des municipalités dans la mise en œuvre de la CDE.

Principe général

Non-discrimination

Plusieurs organisations ont souligné la nécessité de mettre en évidence les disparités dans l'accès aux services gouvernementaux, en particulier pour les enfants transgenres, autochtones et noirs, ainsi que des renseignements sur les analyses d'impact de l'équité.

Intérêt supérieur de l'enfant

Concernant l'intérêt supérieur de l'enfant, deux organisations ont déclaré qu'elles apprécieraient des discussions sur les décisions judiciaires et administratives ainsi que sur la détention ou l'expulsion de mineurs en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Respect des opinions exprimées par l'enfant

Deux organisations ont demandé l'inclusion d'informations ciblées ayant trait au respect des opinions de l'enfant, comme dans le cas d'affaires relatives à la garde d'enfants, de l'immigration et de la justice pénale.

Droits civils et libertés

Préservation de l'identité

Un groupe autochtone a souligné la nécessité de revitaliser la culture et la langue autochtones pour les enfants autochtones vivant hors réserve. De même, un groupe a demandé que soient examinées les mesures visant à préserver l'identité culturelle des enfants autochtones et racialisés en favorisant leur placement à l'extérieur du domicile dans un environnement qui maintient les liens culturels.

Violence envers les enfants

La violence envers les enfants a été mentionnée comme l'un des principaux enjeux relatifs aux droits de la personne par presque toutes les organisations qui ont fourni une rétroaction. Un appel général en faveur d'une stratégie nationale de prévention de toutes les formes de violence a été lancé. Certaines organisations ont demandé des interventions ciblées, par exemple des mesures ciblant l'intimidation et la cyberintimidation, la violence des gangs, la protection de l'intégrité corporelle et de l'autonomie corporelle des enfants intersexués, des initiatives de quartiers sûrs et l'offre d'un soutien accru aux victimes de violence.

Châtiment corporel

Trois organisations ont soulevé la nécessité de se pencher sur une réforme possible de l'article 43 du *Code criminel* concernant les châtiments corporels infligés aux enfants.

Exploitation et sévices sexuels

Certaines OSC ont soulevé les succès dans la lutte contre l'exploitation et la violence sexuelles envers les enfants au Canada grâce aux améliorations apportées à la législation (p. ex. peines minimales obligatoires pour toutes les infractions sexuelles envers les enfants, *Protecting Victims of Non-consensual distribution of Intimate Images Act* de l'Alberta) et aux améliorations dans la collecte de données. Toutefois, elles ont mentionné que l'insuffisance des ressources policières et la nature accusatoire du système de justice constituent toujours des obstacles pour les victimes qui se manifestent. De plus, une organisation a souligné qu'il fallait mettre en lumière le droit à la vie privée, en particulier sur Internet, car celui-ci semble protéger les agresseurs. Dans un sens plus large, la technologie a été mentionnée comme facilitant les sévices et l'exploitation.

Enfants privés d'un milieu familial

Placement à l'extérieur du domicile familial

Les enfants pris en charge ont été soulevés comme un enjeu clé par de nombreuses organisations. Une attention particulière a été accordée à la corrélation entre le placement dans des institutions de protection de l'enfance et l'itinérance chez les jeunes, ainsi qu'à la préservation de l'identité et de la culture des enfants autochtones et noirs canadiens pris en charge. De plus, les organisations ont souligné que le rapport du Canada devrait analyser les méthodes par lesquelles les établissements alternatifs de prise en charge peuvent travailler avec les familles, en particulier les familles afro-canadiennes et autochtones. De manière plus générale, certains groupes ont demandé que des informations soient ajoutées concernant le processus de placement des enfants, la conduite des évaluations par les équipes compétentes et l'examen judiciaire des dossiers.

En ce qui concerne les enfants autochtones pris en charge, de nombreuses organisations ont demandé que les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la décision du Tribunal canadien des droits de la personne concernant le sous-financement des services à l'enfance dans les réserves, le principe de Jordan, ainsi que les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation soient résumés dans le rapport du Canada. De plus, il a été noté que la disponibilité de services et de soutien culturellement appropriés pour les enfants pris en charge, en particulier les enfants autochtones et noirs canadiens devrait figurer dans le rapport du Canada.

Incapacité, santé et bien-être fondamentaux

Enfants ayant une incapacité

Deux organisations ont souligné le besoin d'informations sur la question de l'éducation des enfants handicapés, y compris des mesures telles que la collecte de données, l'accès à l'éducation et la protection contre la violence.

Santé

Deux organisations ont demandé que des informations plus précises sur le sujet de la santé soient fournies dans le rapport du Canada, notamment en ce qui concerne le droit aux soins de santé, les frais d'utilisation, l'éducation à l'allaitement maternel et les mesures prises pour résoudre les problèmes de

santé liés aux logements insalubres.

Santé mentale

La santé mentale de tous les enfants, et principalement des enfants vulnérables ou pris en charge, a été soulevée par sept organisations comme une priorité clé pour le rapport du Canada. Ces organisations ont indiqué vouloir de l'information sur les mesures portant sur le système de santé à deux paliers et les longs délais d'attente pour accéder aux services. En outre, quatre groupes ont demandé des informations sur les mesures prises pour lutter contre la surconsommation de psychotropes par les enfants.

Qualité de vie

Deux groupes ont souligné l'importance de s'attaquer aux inégalités en matière de logement, d'alimentation et d'éducation.

Éducation, loisirs et activités culturelles

Trois organisations ont demandé que des éléments précis soient inclus dans la section sur l'éducation du rapport du Canada, à savoir les résultats scolaires et les mesures disciplinaires, y compris le renvoi à la police, l'abolition des frais d'utilisation et les augmentations des activités éducatives, culturelles et sportives, des activités de loisirs et des produits destinés aux enfants pour lutter contre l'isolement.

Administration de la justice pour mineurs

Un organisme a soulevé le besoin d'information sur les mesures précises prises pour fournir des mécanismes de justice pour mineurs culturellement appropriée ainsi que des solutions de rechange à la détention pour les enfants noirs canadiens.

Autre

Les organisations participantes voulaient également avoir des informations sur les thèmes suivants : la prévention de la radicalisation, les efforts pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et l'itinérance.